

Paris, le

**LE MINISTRE DE L'INTERIEUR**

**A**

**MESDAMES ET MESSIEURS LES PREFETS DE REGION  
MESDAMES ET MESSIEURS LES PREFETS  
MONSIEUR LE PREFET DE POLICE DE PARIS**

**OBJET :** Accueil des réfugiés du Kosovo en France. Initiatives des collectivités locales françaises.

Comme vous le savez le Gouvernement a pris des dispositions pour accueillir en France des populations réfugiées dans le cadre de l'aide humanitaire au Kosovo.

A la date du 28 avril, 1824 personnes ont pu être accueillies dans notre pays grâce à une mobilisation de l'Etat, des collectivités locales et des organisations humanitaires. Cette politique sera évidemment poursuivie dans les jours qui viennent. L'accueil s'effectue dans des centres d'hébergement collectif. Puis une partie des personnes concernées rejoindront des familles françaises.

Dans plusieurs départements, des élus locaux se sont manifestés pour accueillir des réfugiés.

Certains maires ont ainsi engagé des initiatives individuelles destinées à promouvoir la venue et l'accueil de réfugiés du Kosovo dans leur commune. Ces démarches se sont traduites par des interventions directes auprès des autorités consulaires françaises, en Albanie et en Macédoine, en vue d'obtenir la délivrance de visas.

Il importe, lorsqu'une collectivité locale manifeste le souhait de participer à l'accueil des réfugiés du Kosovo, de l'aider à trouver la voie la plus appropriée pour répondre aux besoins de ces réfugiés, et à situer cette démarche dans le cadre du dispositif général retenu pour leur évacuation.

A cette fin, je vous invite à rappeler aux élus ainsi concernés les grandes lignes de ce dispositif, conçu pour maintenir la cohésion des familles et le volontariat, faciliter les évacuations à partir de la Macédoine et l'accueil en France.

1 – Sur place, l'enregistrement des personnes volontaires au départ pour la France est placé sous la responsabilité du HCR depuis les camps de réfugiés pris en charge notamment par les effectifs de la Sécurité Civile et de l'Armée.

2 – La police aux frontières française, présente sur le terrain, délivre les sauf conduit nécessaires.

3 – L'acheminement vers la France s'effectue par des moyens aériens mis en place par le Gouvernement. Ce dispositif de transport vers notre pays s'accompagne d'une prise en charge médicale.

4 – Dès leur arrivée dans les aéroports prévus, ces personnes sont acheminées vers les centres d'accueil que vous avez, en liaison avec les DDASS et les ONG locales, préalablement retenus dans les départements, où elles bénéficient d'un bilan médical et d'un suivi psychologique en fonction des besoins.

5 – Les documents administratifs relatifs à la situation de ces personnes leur sont délivrées par vos services dans les plus brefs délais : autorisation provisoire de séjour de 3 mois suivie d'une carte temporaire de séjour d'un an. L'ensemble de ce dispositif juridique vous a été rappelé par télégrammes circulaires du 26 mars, du 15 et du 28 avril 1999.

6 – Une fois munies de leurs papiers, les familles sont orientées selon leur souhait, soit vers une famille française s'étant proposée pour héberger des réfugiés soit vers un séjour plus long en hébergement collectif. Des modalités de scolarisation des enfants sont prévues.

\* \* \*

Dans l'intérêt du bon déroulement des opérations d'accueil des personnes réfugiées, pour éviter les risques d'engorgement, très réels dans nos consulats, et parce que c'est aujourd'hui la manière la plus sûre de porter une assistance efficace aux réfugiés du Kosovo, il est souhaitable que les initiatives décentralisées suivent cette procédure.

A cette fin, je vous suggère de désigner un fonctionnaire de la préfecture qui pourrait être l'interlocuteur des élus ou d'autres partenaires pour les questions liées à l'accueil des réfugiés du Kosovo, sachant que les questions d'hébergement sont traitées par la DDASS.

En fonction des données locales, je vous laisse le soin d'apprécier les modalités que vous estimerez les plus appropriées pour porter ces informations à la connaissance des élus ou d'autres partenaires qui seraient amenés à vous solliciter.

Charles BARBEAU